

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° CA2024-04-CCAS

Convocation du 14 Février 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES SOCIALES

Objet : Règlement d'interventions du CCAS
pour 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le premier du mois de février le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme PERRIN ayant donné pouvoir à M. FOURRIER, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme GILLOT

Rapport présenté par : Mr. FOURRIER

Conformément aux décrets n°95.562 du 6 mai 1995 et n°2000.6 du 4 janvier 2000, le Centre Communal d'Action Sociale met en place un dispositif d'aide sociale facultative en direction de la population touchée par la précarité et en risque d'exclusion sociale.

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire et intervient quand les dispositifs de droit commun ou d'aide légale ont été sollicités.

Ce règlement doit servir de base juridique aux décisions individuelles qui pourront être prises en la matière.

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité,

ADOpte le présent règlement d'intervention annexé du CCAS pour l'année 2024 qui précise les règles selon lesquelles ces prestations pourront être accordées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires Sociales

Vice-Président du CCAS

Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,

Blandine GILLOT

Transmis à la Sous-Préfecture le 5 Février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 7 Février 2024